

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges universitaires

N° : 752/D.C.E.U/2022

Alger, le 19 MAI 2022

Messieurs les Présidents
des Conférences Régionales Universitaires



Objet/: Programme de Bourses Roumain

P.J : note d'information du Programme plus formulaire de candidature.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une offre de bourse émanant du Ministère de l'Entrepreneuriat et du tourisme Roumain, qui nous font part du lancement du processus de sélection des dossiers pour l'attribution de quarante (40) bourses d'études (licence et doctorat) à des ressortissants étrangers d'états non-membres de l'U.E pour l'année universitaire 2022 – 2023, dont la priorité sera donnée pour les domaines suivants : Économie et Administration des affaires, les sciences agricoles, les études techniques et le pétrole et gaz.

Les études seront dispensées en langue roumaine, les candidats acceptés qui ne connaissent pas la langue roumaine, bénéficieront d'une année préparatoire supplémentaire à l'étude de la langue roumaine.

Ce programme, est destiné aux étudiants qui souhaitent poursuivre des études supérieures en Roumanie à titre individuel de niveau (Master ou Doctorat) ils peuvent postuler uniquement aux bourses d'études octroyées par le Gouvernement Roumain.

Vous trouverez ci-joint une note d'information du programme.

Les candidatures peuvent être téléchargées sur la plateforme en ligne entre le 01 Mai et le 31 juillet 2022 sur le lien suivant : <http://www.imm.gov.ro/ro/2018/11/13/acordarea-de-burse-de-studii-in%20romanie-pentru-cetatenii-straini>

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre pour une large diffusion de cette offre, et vous prie de nous faire parvenir, la liste des candidats, ayant postulé à ce programme.



بالتبليغ

امضاء: /

Procédure de sélection des candidats

Domaines prioritaires : La priorité sera donnée aux candidatures des candidats souhaitant étudier l'économie et l'administration des affaires, les sciences agricoles, les études techniques, le pétrole et le gaz. Les demandes pour d'autres domaines seront prises en considération, dans la mesure des disponibilités.

Langue d'étude : afin de promouvoir la langue et la culture roumaines auprès des citoyens étrangers, la MAT a décidé que les bénéficiaires des bourses accordées par l'État roumain n'étudient qu'en roumain. Pour les candidats acceptés qui ne connaissent pas la langue roumaine, une année préparatoire supplémentaire à l'étude de la langue roumaine est accordée, avant les études universitaires proprement dites.

Les étudiants qui déclarent avoir une connaissance de la langue roumaine doivent réussir le test de langue roumaine, organisé selon la réglementation en vigueur ou en vigueur :

a) Documents d'études roumaines (diplômes ou certificats) ou documents d'études, situations scolaires attestant d'au moins quatre années consécutives d'études suivies en roumain dans une unité / établissement d'enseignement du système national en Roumanie ;

b) certificats de compétence linguistique pour la langue roumaine, niveau minimum B1, délivrés conformément à la réglementation en vigueur.

2. Documents requis pour le dépôt du dossier Le dossier de candidature au concours de bourses doit comprendre les documents suivants : 2.1 Lettre de recommandation d'une personne de l'un des

Les institutions suivantes, ainsi que l'adresse officielle, doivent : peuvent avoir dans la promotion des intérêts économiques de la Roumanie dans ce pays ou dans les pays arrondis;

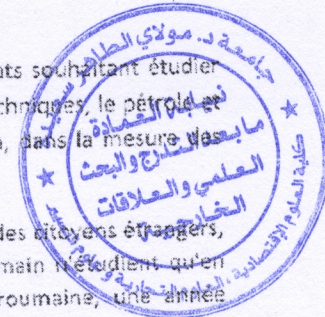
- demande / recommandation de l'ambassade, des consulats, des bureaux commerciaux, culturels, des consulats honoraires du pays du demandeur accrédités en Roumanie ;

- demande / recommandation d'entités de l'économie réelle (entreprises importatrices et / ou manufacturières), soutenue par le représentant de la BCE ou le chef de la mission diplomatique dans le pays respectif et basée sur le soutien à obtenir en accordant l'échange respectif, pour la réalisation de transactions de valeur significative ou d'objectifs économiques complexes ;

- les organismes demandeurs/recommandeurs qui par leur activité peuvent contribuer à la promotion des relations économiques bilatérales, de certaines associations économiques, professionnelles et patronales, des associations culturelles. 2.2 Demande de bourse pour des études en Roumanie - Formulaire MAT (ANNEXE 1); 2.3 Demande de bourse pour des études en Roumanie - Formulaire ME (ANNEXE 2);

Les informations fournies dans les formulaires doivent être exactes.

Afin de faciliter l'option des candidats, la liste complète des établissements d'enseignement supérieur accrédités en Roumanie est accessible sur le lien <https://www.edu.ro/institutii-invataman-t-superior>.





2.4 Copies simples des diplômes d'études obtenus (diplôme de baccalauréat ou son équivalent, licence, maîtrise, doctorat, le cas échéant) et leur traduction autorisée dans l'une des langues roumaine, anglaise ou française, le cas échéant.

Remarque : si le candidat est en dernière année de l'enseignement pré-universitaire, une attestation doit être jointe au dossier, accompagnée d'une traduction légalisée, confirmant le stade de préparation et le fait que la personne doit passer l'examen de fin d'études à l'université fin de l'année scolaire en cours. Si son dossier est retenu, le candidat diplômé du lycée ou équivalent est tenu de remettre au ME/université une copie légalisée du diplôme de fin d'études et sa traduction légalisée ou, selon le cas, la copie du certificat attestant le fait qu'il est diplômé en indiquant la date à laquelle son diplôme de fin d'études lui sera délivré.

Les candidats qui optent pour des études de troisième cycle doivent soumettre tous les diplômes précédemment obtenus, en copies légalisées et avec leur traduction légalisée. 2.5 Copies simples des relevés de notes / suppléments au diplôme liés aux études terminées et leur traduction autorisée dans l'une des langues roumaine, anglaise ou française, le cas échéant.

Remarque: dans le cas du candidat diplômé de l'enseignement pré universitaire, qui optera pour l'inscription dans l'enseignement universitaire roumain, il est nécessaire de présenter la copie certifiée conforme des relevés de notes pour chaque année d'études. Pour le candidat qui est en dernière année d'études, le relevé de notes des années précédentes et de la première partie de l'année scolaire en cours est présenté.

Dans le cas du candidat diplômé qui optera pour une forme de scolarité postuniversitaire, il est obligatoire de présenter les copies légalisées de tous les documents de l'enseignement supérieur, y compris les relevés de notes. 2.6 Auto-déclaration qu'il n'a pas reçue de bourse de l'État roumain pour le niveau d'études requis (ANNEXE 3). 2.7 Copie simple de l'acte de naissance (ou équivalent) et la traduction autorisée dans l'une des langues anglaise, française ou roumaine, le cas échéant. 2.8 Copie unique des trois premières pages du passeport (valable au moins 6 mois à compter du début du programme d'études requis). 2.9 Copie simple de la pièce d'identité (ou document équivalent) et la traduction autorisée dans l'une des langues anglaise, française ou roumaine, le cas échéant. 2.10 Le certificat médical, dans l'une des langues roumaine, anglaise ou française, attestant que la personne à inscrire aux études n'a pas de maladies contagieuses ou d'autres conditions incompatibles avec les études demandées, 2.11 Curriculum Vitae du candidat dans l'une des langues roumaines, anglais ou français. 2.12 Photos récentes - 2 pièces, format passeport.

Remarque: (1) Lors de l'inscription, les candidats présenteront les documents d'études et d'identité du dossier de candidature original, ainsi que la lettre d'acceptation aux études et le passeport avec un visa en cours de validité à des fins d'études".

(2) Les documents d'études originaux délivrés dans les États parties à la Convention Apostille de La Haye doivent être visés par les autorités compétentes des pays émetteurs avec l'Apostille de La Haye.

(3) Les documents d'étude originaux délivrés dans des États non parties à la Convention Apostille de La Haye doivent être visés par les autorités compétentes des pays émetteurs avec l'Apostille de La Haye.



4.2.1 Établir une liste de base contenant le nombre de dossiers nécessaires pour compléter le nombre maximum de bourses attribuées ; 4.2.2 Etablissement d'une liste de réserve de maximum 5 dossiers ; 4.2.3 La sélection des dossiers se fera parmi les dossiers déjà déposés ; 4.2.4 Le cas échéant, la Commission a le droit d'exiger que les dossiers soumis soient complétés ; 4.2.5 Établir la date limite à laquelle les ajouts demandés seront soumis, le cas échéant.

5. Annonce des résultats et formalités pour les candidats admis

Les résultats du processus de sélection des bourses d'étape (MAT / ME) seront annoncés sur le site Web du MAT <http://www.imm.gov.ro/ro/mmaca/comert-exterior/> et communiqués aux entités qui ont sélectionné les dossiers, ainsi que les candidats sélectionnés.

Pour les étudiants admis, le ministère de l'Éducation délivrera la "Lettre d'acceptation pour des études en Roumanie", qui mentionnera l'obligation, le cas échéant, de suivre une année préparatoire en roumain et l'établissement / les établissements d'enseignement supérieur où les études seront la "Lettre d'acceptation pour études en Roumanie" sera envoyée par email au candidat par MAT/DCE. L'original de la lettre d'acceptation sera envoyé à l'établissement d'enseignement supérieur où les études seront effectuées. La "Lettre d'acceptation pour études en Roumanie" est nécessaire pour obtenir un visa de long séjour et s'inscrire à l'université. Si le candidat ne mentionne dans les formulaires MAT/ME (ANNEXE 1 et 2) qu'une option d'inscription aux études et que sa candidature ne peut être honorée par l'université indiquée, ME se réserve le droit de proposer au candidat une autre affectation au même profil, selon la disponibilité des établissements d'enseignement supérieur en Roumanie.

Dès réception de la lettre d'acceptation pour les études avec la nouvelle répartition, le candidat est libre d'accepter la bourse ou d'y renoncer (en pouvant se réorienter pour poursuivre ses études en Roumanie sur son propre marché de change, c'est-à-dire avec le paiement des frais de scolarité en devises étrangères).

Après avoir reçu la lettre d'acceptation, le boursier enverra à la mission diplomatique roumaine une réponse concernant l'acceptation / le refus de la bourse, et en cas d'acceptation, il / elle demandera le visa de long séjour.

6. Droits et obligations des boursiers 6.1. Les bénéficiaires des bourses bénéficient des facilités suivantes : a) exonération du paiement des frais d'inscription, de traitement du dossier, de test

Compétences en langue roumaine, pour soutenir le concours d'admission

doctorat et épreuves d'aptitude spécifiques; b) financer les frais de scolarité pour l'année préparatoire de la langue roumaine ; c) financer les frais de scolarité pour les études proprement dites, mais pas plus

la durée d'un cycle universitaire, correspondant au programme d'études suivi ; d) l'octroi d'une bourse mensuelle pour les étudiants inscrits en année préparatoire de

La langue roumaine; e) octroyer une bourse mensuelle aux étudiants inscrits aux études de premier cycle,



Les bourses ne couvrent pas les frais de transport international et ceux de transport intérieur sur la route traversant la frontière Roumanie - université. À cet égard, les candidats doivent être préparés à la prise en charge financière personnelle des coûts supplémentaires.

Les étudiants du programme de l'année préparatoire de langue roumaine, ainsi que ceux des programmes de premier cycle et de maîtrise doivent obtenir, à la fin de l'année universitaire, le nombre minimum de crédits établis par le règlement universitaire pour la promotion dans les années supérieures. Les droits découlant de la qualité de boursier peuvent être récupérés au cours de l'année scolaire suivante, après avoir obtenu le nombre nécessaire de crédits transférables, à condition que le nombre d'années de bourse ne dépasse pas la durée du cycle académique. Pendant la période de suspension de la bourse et du financement des frais de scolarité, les boursiers étudieront moyennant des frais en devises étrangères, d'un montant établi conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pendant la période indiquée par l'université, les candidats admis doivent se présenter au Bureau des relations internationales / Rectorat de l'université où ils ont été acceptés avec le dossier complet avec les pièces originales du dossier de candidature.

Les universités d'accueil peuvent demander que tous les documents d'inscription soient accompagnés de copies certifiées conformes et de traductions légalisées en roumain.

à l'attention des boursiers de tous les cycles de premier cycle / troisième cycle

En cas de redoublement, les bourses des élèves de tous les cycles scolaires sont suspendues pour l'année scolaire redoublée, à la suite de quoi elles peuvent être récupérées l'année scolaire suivante, après la promotion de l'année scolaire redoublée. Pendant la période de suspension des bourses, les étudiants qui redoublent prendront en charge les frais de scolarité et d'hébergement.

En savoir plus sur ce texte source Vous devez indiquer le texte source pour obtenir des informations supplémentaires

Envoyer des commentaires

Panneaux latéraux